

***LES PRATIQUES DE
L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE***

***L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
DANS LE MONDE***

LES ORIGINES DES DISPOSITIFS PUBLICS D'IE : LES USA

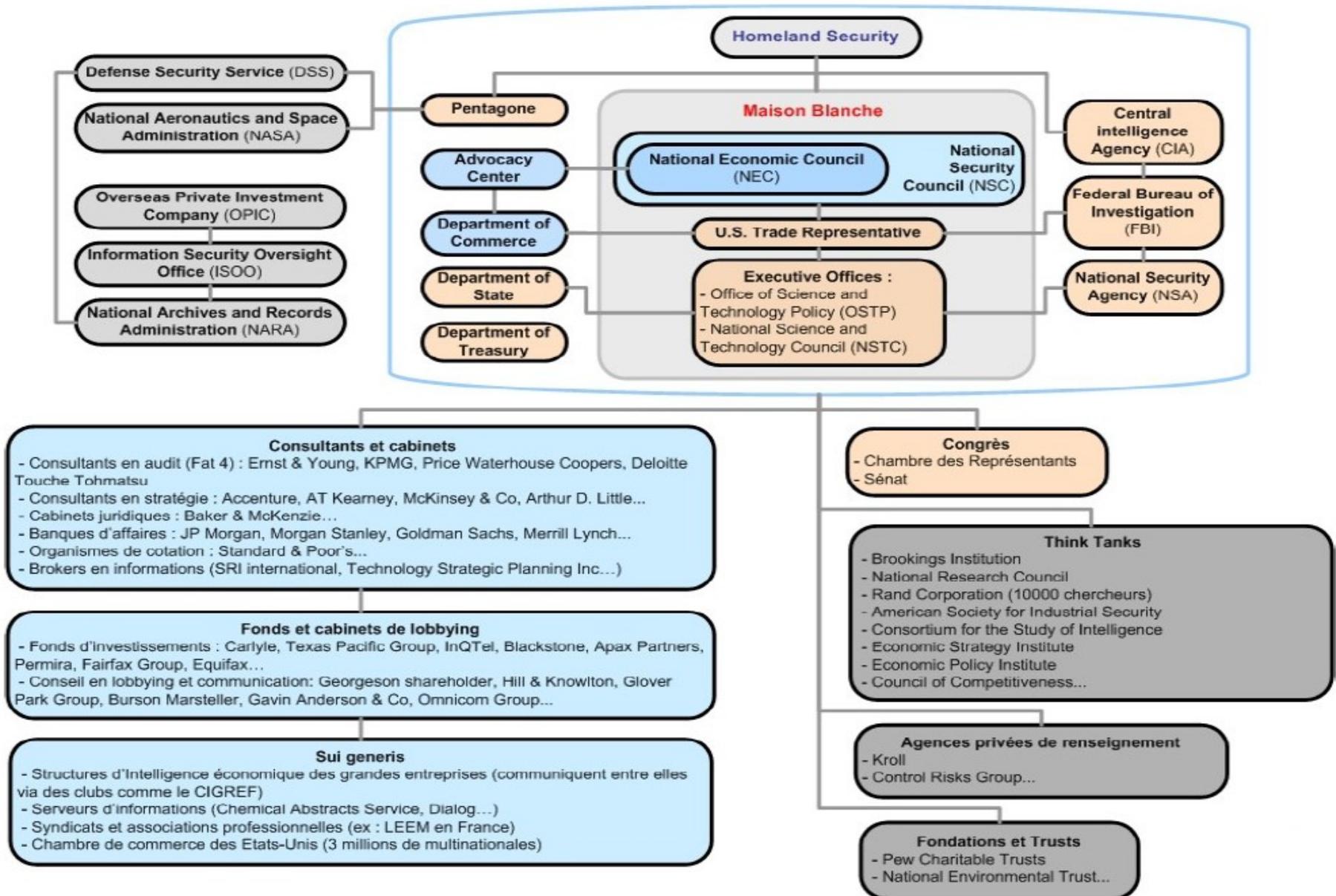


Le rapport ***Japan 2000*** (commandité par la CIA et qui dénonçait le Japon comme un pays anticapitaliste agressif menaçant la paix du monde) fut l'événement fondateur dans les mentalités américaines, l'industrie et les milieux de la sécurité nationale aux États-Unis. Il fit suite au « *Japan qui peut dire non* » (Ishihara et Morita -patron de Sony- 1989).

L'ère Clinton et le début du « moment unipolaire (Charles Krauthammer) » : diplomatie exportatrice, sécurité économique, et soft power (Joseph Nye)...

Infodominance, normalisation et conquête financière (début des années 2000).

DISPOSITIF AMÉRICAIN D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE



LES ORIGINES DES DISPOSITIFS PUBLICS D'IE : LES USA



Juillet 1944 : accords de Bretton Woods, toutes les monnaies sont définies en \$, seul le \$ est défini en or. Une règle implicite est qu'on ne demande pas la conversion des \$ en or. Tous les \$ qui entrent dans un pays servent donc à la création de monnaie locale tout en étant le plus souvent replacés auprès du Trésor américain. Du \$ dépendent désormais la croissance et l'inflation mondiales. Création de la banque mondiale et du FMI. Installation de cabinets juridiques US à Paris pour « veiller » sur les investissements américains.

28/05/1946 l'accord Blum - Byrnes liquide une partie de la dette française envers les USA, à hauteur de deux milliards de \$. Une des contreparties de l'accord est la fin du régime des quotas, imposé aux films américains en 1936. Byrnes voulait un retour aux accords de 1933 prévoyant un quota fixe de films américains par an projetés dans les salles françaises. Le secteur du cinéma français demande que sept semaines sur treize soient réservées uniquement à la diffusion de films français. Le compromis final est d'une part un abandon du quota de films américains et d'autre part une exclusivité accordée aux films français quatre semaines sur treize, ce qui correspond à une diminution de moitié de la diffusion de films français par rapport aux années 1941-1942.

LES ORIGINES DES DISPOSITIFS PUBLICS D'IE : LES USA



1946 : Le gouvernement français fait l'acquisition de 75 liberty-ships, dont 21 furent confiés en gérance à la Compagnie générale transatlantique. Les livraisons s'échelonnèrent jusqu'en 1947.

2002 Sarbanes-Oxley impose de nouvelles règles sur la comptabilité et la transparence financière. Elle fait suite aux différents scandales financiers révélés dans le pays au début des années 2000, tels ceux d'Enron et de Worldcom.

2005 IFRS référentiel comptable applicable aux sociétés cotées sur un marché européen. Elles ont nécessité de profonds aménagements informatiques, aussi bien dans les grands groupes que dans les PME-PMI. Le changement de référentiel comptable qu'ont connu toutes les entreprises a transformé le fonctionnement des marchés financiers, des entreprises et des économies, d'une part, et l'élaboration des comptes, d'autre part. Cette loi oblige aussi à mettre en œuvre un contrôle interne s'appuyant sur un cadre conceptuel.

DISPOSITIF JAPONAIS D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

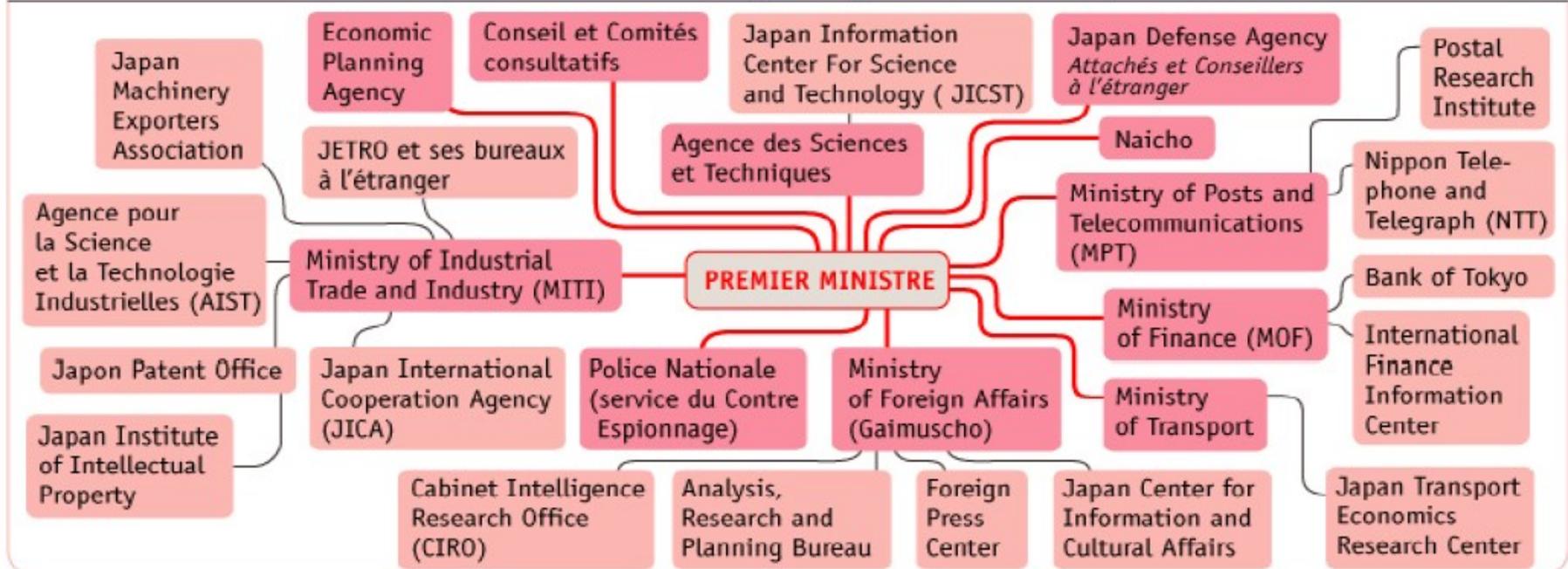
Le monde des affaires

- Keidaren, Nikkeiren
- Sopo Shosha
- Structures de Business intelligence des grandes entreprises
- Syndicats et Associations professionnelles (JAMA, JIRA, JISF, ELAJ, JEPIC)
- Brokers en informations, KOSHINJO

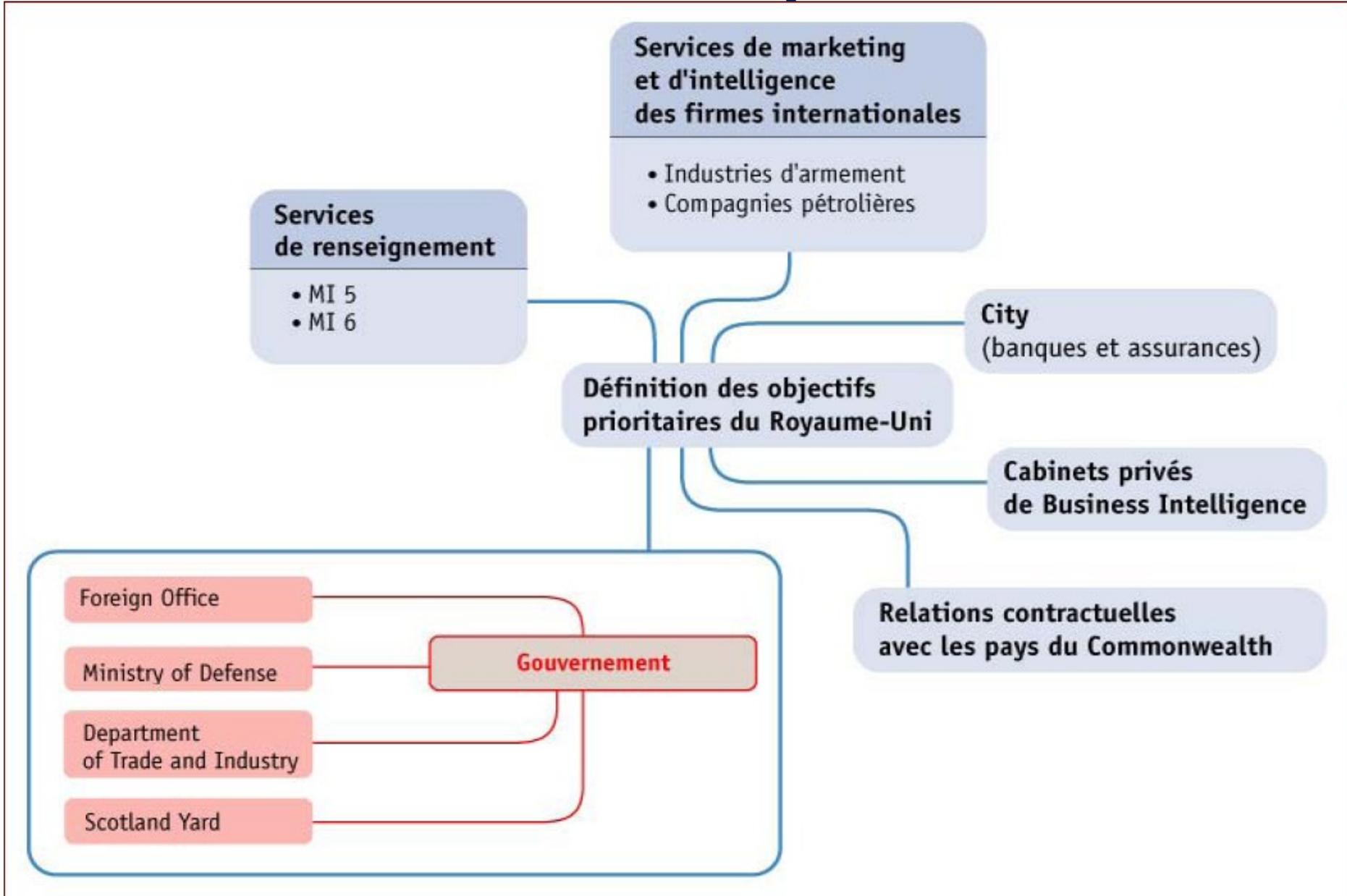
Think tanks

- Nomura Research Institute
- Mitsubishi Research Institute
- Japan Productivity Center
- Japan Power Information Center
- Technology Transfert Institute
- Sanwa Research Institute
- Dentsu
- Institute for future Technology
- Japan Center for Economic Research.....

Définition des objectifs prioritaires du Japon



DISPOSITIF BRITANNIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE



***L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
EN FRANCE***

LA FRANCE ESPIONNÉE

QUELQUES AFFAIRES



En 1968, des agents israéliens ont volé les plans du Mirage III qui a été transformé en Kfir.

En 1973, le SDECE constate que le train d'atterrissage du Tu 144 est rigoureusement le même que celui du Concorde.

L'AFFAIRE FAREWELL



L'espionnage économique est la recherche clandestine de renseignements industriels commerciaux ou technologiques effectuée pour le compte d'un État ou d'une entreprise.

En 1980, Vladimir Vetrov, lieutenant-colonel du KGB et chef adjoint du département de l'information, responsable de l'espionnage technique à l'étranger trahit au profit de la DST jusqu'en 1982.

Cela aboutit en 1983 à l'expulsion de 47 soviétiques (dont 8 membres du KGB) de France.

Vetrov est tué d'une balle dans la nuque en 1983 à la prison de Lefortovo.

LA CHINE



Soupçonnée d'espionnage chez l'équipementier automobile Valeo en 2005, Li Li, étudiante chinoise est jugée pour «abus de confiance», «accès frauduleux à un système informatique» et «suppression de données». Elle a été condamnée à un an de prison dont deux mois ferme pour abus de confiance.

Entre 2010 et 2015, deux officiers du renseignement chinois, six hackers et deux agents infiltrés ont cherché à voler "des données, de la propriété intellectuelle et des informations commerciales confidentielles concernant notamment un moteur utilisé par des compagnies aériennes", accuse le DoJ.

Au total, une dizaine de sociétés ont été ciblées, parmi lesquelles General Electric (GE) et le français Safran.

LA CHINE

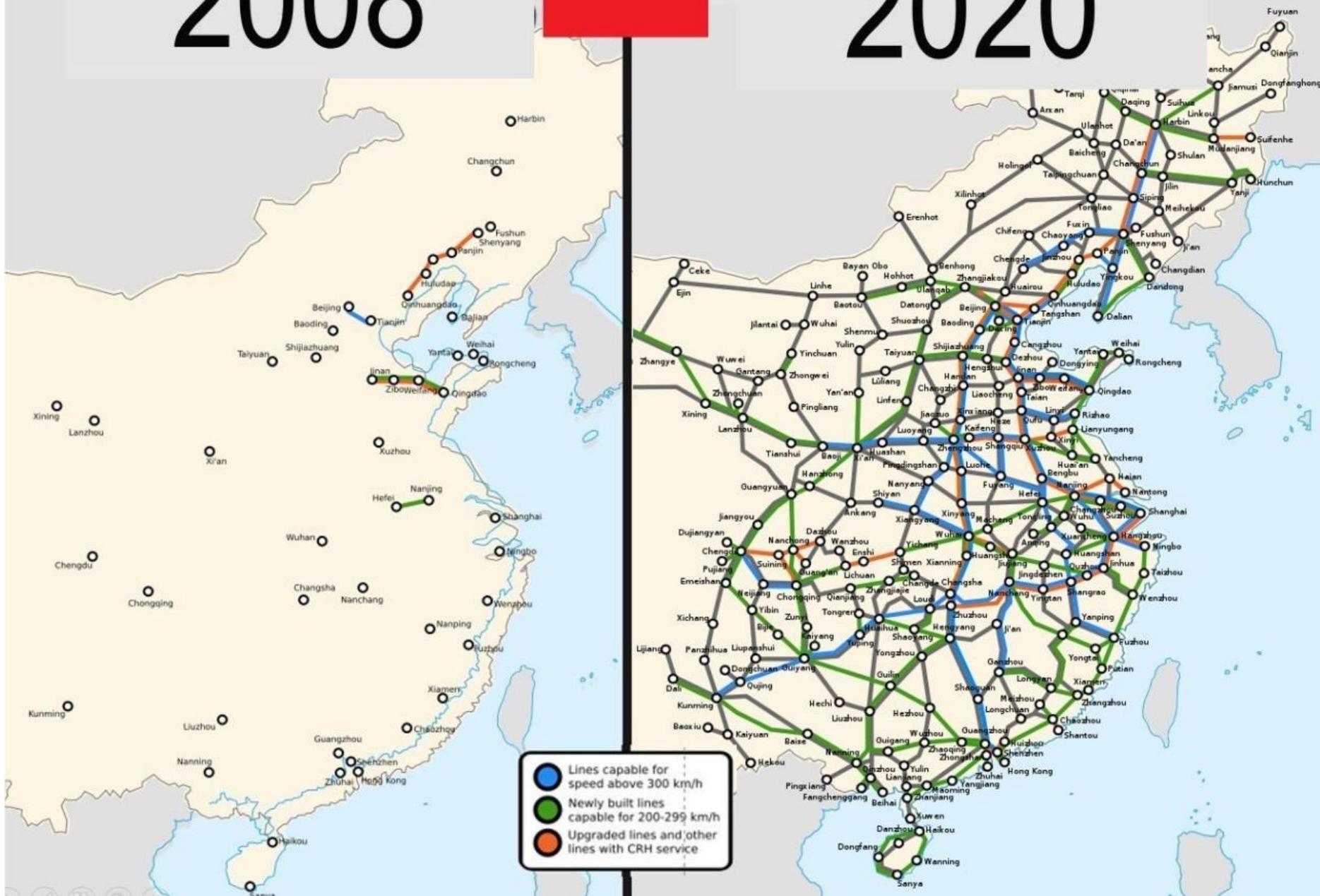


La Chine développe son industrie aéronautique car les transports aériens se développent dans le pays.

2008



2020



L'AFFAIRE OMMIC



OMMIC est une société française de semi-conducteurs duaux.

Le 21/03/23, 9 dirigeants ont été arrêtés par la DGSI.

Le 08/01/21, les douanes interceptent des puces trafiquées (leur puissance réelle a été dissimulée) pour la Chine.

Un Chinois a pris le contrôle de l'entreprise en 2018 en rachetant 94 % des parts via un fonds d'investissement créé en France. A investi aussi dans les nanotechnologies.

La direction française a contourné les lois pour 11,8 millions d'exportations.

L'entreprise a été rachetée par Macom (USA).

LES INTRUSIONS (vidéos)



Chambre d'hôtel et coffre-fort
Hôtel = illusion de sécurité
Ordinateur
Nombre d'attaques

L'HISTORIQUE

L'HISTOIRE DE L'IE EN FRANCE



Le rapport Martre en 1994 signe les débuts officiels de l'IE en France.

2003 : premier rapport Carayon, institution du HRIE chargé de « *synthétiser l'information rassemblée par les différents services dans le domaine de l'IE et d'organiser sa diffusion.* » (décret n° 2003-1230 du 22/12/2003).

2004 : création d'une délégation générale de l'IE au MinEcoFin, interlocuteur du HRIE.

2005 : deuxième rapport Carayon.

2009 : transformation du HRIE en D2IE.

2016 : transformation D2IE en Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique rattaché à la DG entreprises du MinEco.

UNE DIFFICILE MISE EN PRATIQUE

UN RETARD PRATIQUE PRÉOCCUPANT

The logo for Perrier, featuring the brand name in a green, stylized, cursive font.

GEMPLUS PEUGEOT

Plusieurs affaires illustrent le retard dans la mise en œuvre de l'IE.
Perrier (1990), Gemplus (TPG 2000-02), Alstom, BNP, Peugeot.

En 2006, Arcelor fait l'objet d'une OPA de Mittal Steel en janvier 2006 alors que le groupe avait été prévenu par la DST et le HRIE en novembre.

Les causes sont multiples : coupure privé – public, absence d'une culture collective de l'information, les dirigeants sont peu au courant des menaces actuelles,

UN RETARD PRATIQUE PRÉOCCUPANT

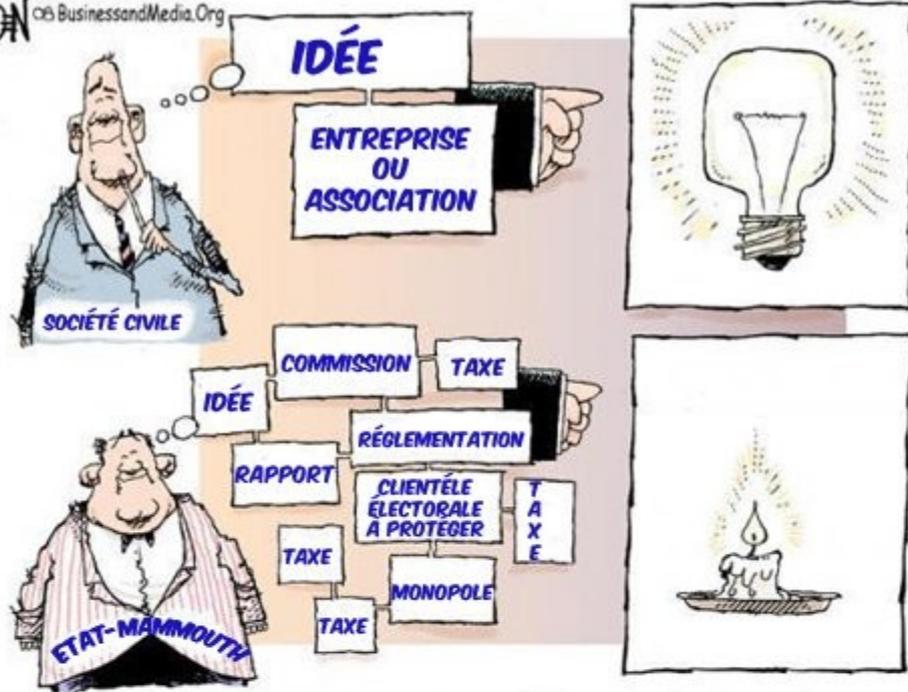


Pourtant les solutions ont été exposées dans les rapports Martre et Carayon. Il faut produire collectivement de la connaissance, donc construire des réseaux mais de compétences.

Les informations et la connaissance doivent être partagées.

Des dispositifs nationaux doivent orchestrer la mutualisation de la connaissance entre secteur privé et secteur public.

LA POLITIQUE PUBLIQUE



**ATTENDRE
UNE SOLUTION
DE L'ETAT-MAMMOUTH
N'EST PAS
UNE SOLUTION.**



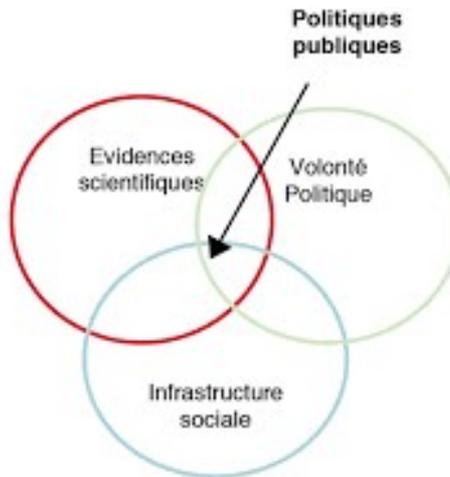
LA POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

**Politique
publique
d'Intelligence
Économique**

**Intelligence
Économique
Stratégique**

**Intelligence Économique
Territoriale**

LA POLITIQUE PUBLIQUE D'IE ?



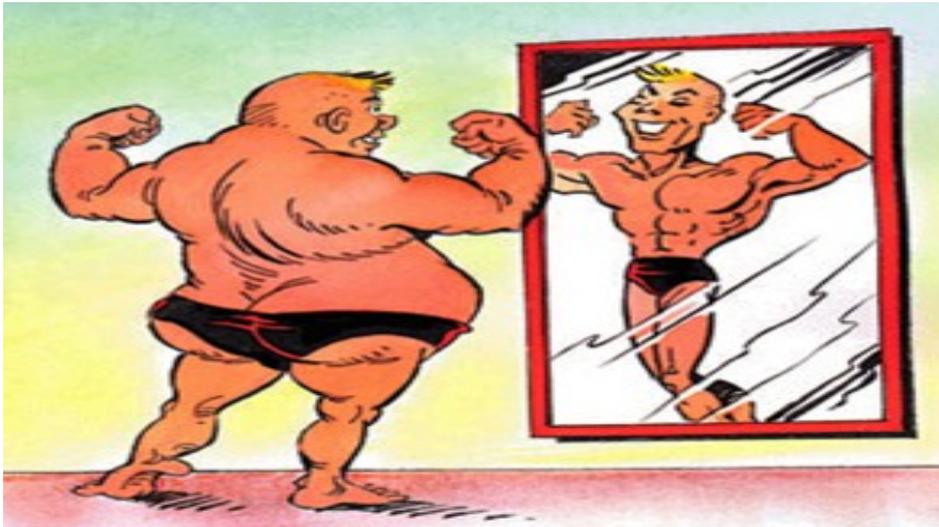
- **La politique publique doit être à double pilotage central et territorial** reposant sur une culture partagée (public/privé) et visant l'activation de l'État stratège et partenaire : c'est-à-dire la mise en réseau des objectifs, des stratégies et des dispositifs opérationnels des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques.
- **Un outil au service d'une nouvelle politique industrielle et de l'aménagement du territoire** (cf. pôles de compétitivité).
- **Un élément majeur de la politique de sécurité nationale** globale via la sécurité économique.
- En tant que politique publique, elle doit être **évaluée**.

LES ENJEUX

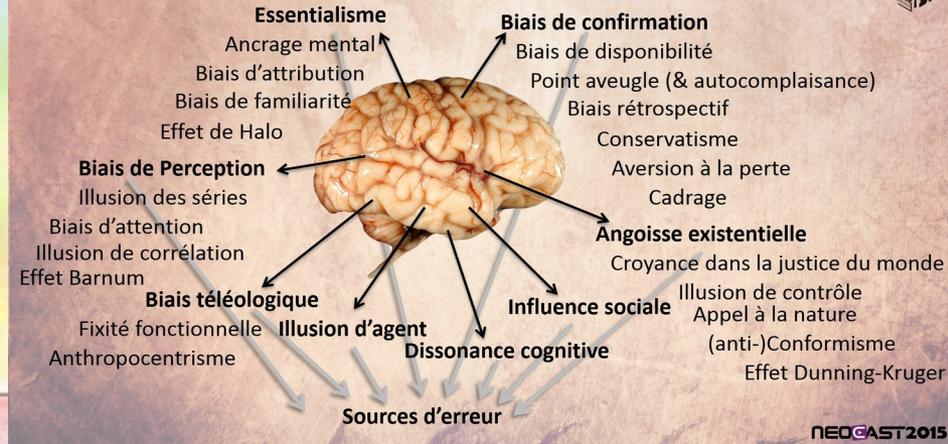


- Lutter contre le déclassement.
- Conserver et développer notre compétitivité globale.
- Stimuler l'emploi.
- Préserver notre patrimoine économique et technologique.
- Contribuer à construire une puissance européenne (mais la définition de l'Europe-Puissance n'est pas partagée par tous les membres de l'Union européenne)

LA SITUATION DE LA FRANCE : UN RETARD



3 – Les biais cognitifs



On ne peut que constater le retard de la France pour sa mise en œuvre de l'IE par rapport à d'autres pays moins timorés.

Les rachats d'entreprises importantes pour le pays ont été nombreux depuis les années 90 alors que les rapports Martre (1994) et Carayon (2003) comprenaient le constat et les recommandations.

Ce retard s'est construit sur une inculture économique prononcée et une croyance en la toute-puissance de l'intervention de l'État qui serait forcément stratégique.

L'État doit être à sa juste place (États-Unis, Japon, Grande-Bretagne...), favoriser les performances des entreprises, favoriser les outils d'interventions adaptés à l'économie contemporaine (fonds d'investissements, relais d'influence de type think tank ou ONG...).

UN EXÉCUTIF STRATÈGE



Toute politique publique d'IE (nationale, locale) doit commencer par la définition d'une stratégie commune aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques.

Cela passe par un recueil des besoins des acteurs économiques afin de créer les conditions favorables à leur satisfaction (id pour l'innovation).

L'exécutif a un rôle à jouer dans le développement des technologies fondamentales que les acteurs économiques transposeront en produits et aussi prendre en compte les compétitions entre acteurs économiques.

Ce qui implique que ses membres aient une culture économique et pas uniquement administrative, sa logique politique devant prendre en compte la logique économique.

Une administration omniprésente ne peut favoriser le développement économique (URSS).

LES PROPOSITIONS DES RAPPORTS CARAYON (2003 et 2005)

- Réformer les textes fondateurs de la défense et de la sécurité économique (ordonnance du 7 janvier 1959).
- Améliorer la protection du secret économique.
- Définir un périmètre stratégique de l'économie française.
- Créer un Conseil de Sécurité Économique.
- Créer un fonds d'investissement français assurant notre indépendance économique et technologique.
- Mettre en place une cellule de contact et de soutien aux entreprises, avec applications locales.
- Renforcer la protection des systèmes d'information.
- Promouvoir une approche territoriale de l'intelligence économique (schémas stratégiques régionaux).
- Élaborer une stratégie d'influence nationale.
- Créer un observatoire des mauvaises pratiques commerciales (traitant notamment de l'utilisation de l'arme de la désinformation).
- Développer l'enseignement de l'intelligence économique.

LA LOI SUR LE SECRET DES AFFAIRES



Art. L. 151-1.-Est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

1° Elle n'est pas (...) généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;

2° Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;

3° Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

L. 151-2.-Est détenteur légitime d'un secret des affaires celui qui en a le contrôle de façon licite.

LA LOI SUR LE SECRET DES AFFAIRES



L. 151-3.-Constituent des modes d'obtention licite d'un secret des affaires :

1° Une découverte ou une création indépendante ;

2° L'observation, l'étude, le démontage ou le test d'un produit ou d'un objet qui a été mis à la disposition du public ou qui est de façon licite en possession de la personne qui obtient l'information, sauf stipulation contractuelle interdisant ou limitant l'obtention du secret.

L. 151-4.-L'obtention d'un secret des affaires est illicite lorsqu'elle est réalisée sans le consentement de son détenteur légitime et qu'elle résulte :

1° D'un accès non autorisé à tout document, objet, matériau, substance ou fichier numérique qui contient le secret ou dont il peut être déduit, ou bien d'une appropriation ou d'une copie non autorisée de ces éléments ;

2° De tout autre comportement considéré, compte tenu des circonstances, comme déloyal et contraire aux usages en matière commerciale.

L. 152-2.-Prescription de cinq ans à compter des faits qui en sont la cause.

STRATÈGE ?

« Le découplage de la production et de la distribution pour cause de concurrence européenne, la nécessité de donner accès au parc hydroélectrique lors même qu'il est indispensable et tout juste suffisant pour stabiliser le réseau électrique mis à mal par la pénétration à marche forcée des énergies intermittentes, et plus récemment le choix ahurissant de se séparer de notre industrie des turbines, dans un pays où l'énergie électrique est à 90 % nucléaire ou hydraulique, devraient suffire pour démontrer à quel point l'État a cessé d'être un État stratège pour devenir un bouchon flottant au fil de l'eau, le courant dominant étant la logique budgétaire, et les turbulences les effets de modes et les pressions électorales, ce qui nous amène fort loin des grands noms qui ont réindustrialisé la France dans l'après-guerre.

(...) La récente décision du gouvernement d'arrêter le projet ASTRID de réacteur à neutrons rapides est un cas d'école de démission de l'État, dans une vision court-termiste dont on peut raisonnablement se demander ce qui l'emporte du désintérêt pour l'intérêt commun ou de l'ignorance patente des aspects scientifiques et industriels de la question. »

STRATÈGE ?



(...) il nous faut admettre que l'État, au plus haut niveau décisionnel, est incapable d'avoir une vision globale de la question énergétique en général et de la question du nucléaire en particulier. Cette incapacité résulte de l'illusion de savoir quand on ne fait qu'effleurer, qui rend nos décideurs incapables de bénéficier d'analyses scientifiques et techniques dont ils ne ressentent pas même le besoin. (...)

L'État stratège, qui dans les années 1970 a pensé une politique énergétique qui assurait l'indépendance du pays par un usage optimal des ressources, a cédé la place à un État caméléon, qui rend le pays dépendant de la Chine pour le photovoltaïque et le met entre les mains de la Russie pour l'approvisionnement en gaz..., tout en s'autorisant de la lutte contre le réchauffement climatique alors que rien dans cette lutte ne justifie la décroissance de l'énergie nucléaire. »

Yves Bréchet, Académie des Sciences.

STRATÈGE ?



Fiona Scott-Morton est une économiste US, professeur à Yale depuis 2014. En juillet 2023, elle est nommée économiste en chef de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne, avec effet au 01/09/2023. Elle a réalisé des missions de conseil pour Microsoft et Apple, sa direction étant souvent amenée à enquêter sur les agissements des acteurs de la tech. Elle renonce à ce poste le 19 juillet 2023 face aux pressions. *"Il est préoccupant et triste que la société française soit si peu sûre d'elle au point de rejeter de l'idée qu'un Américain, avec des principes, puisse travailler pour l'Europe"*, a-t-elle estimé.

L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

UNE DÉCLINAISON DE L'IE : L'INTELLIGENCE TERRITORIALE



Les finalités de l'intelligence territoriale sont :

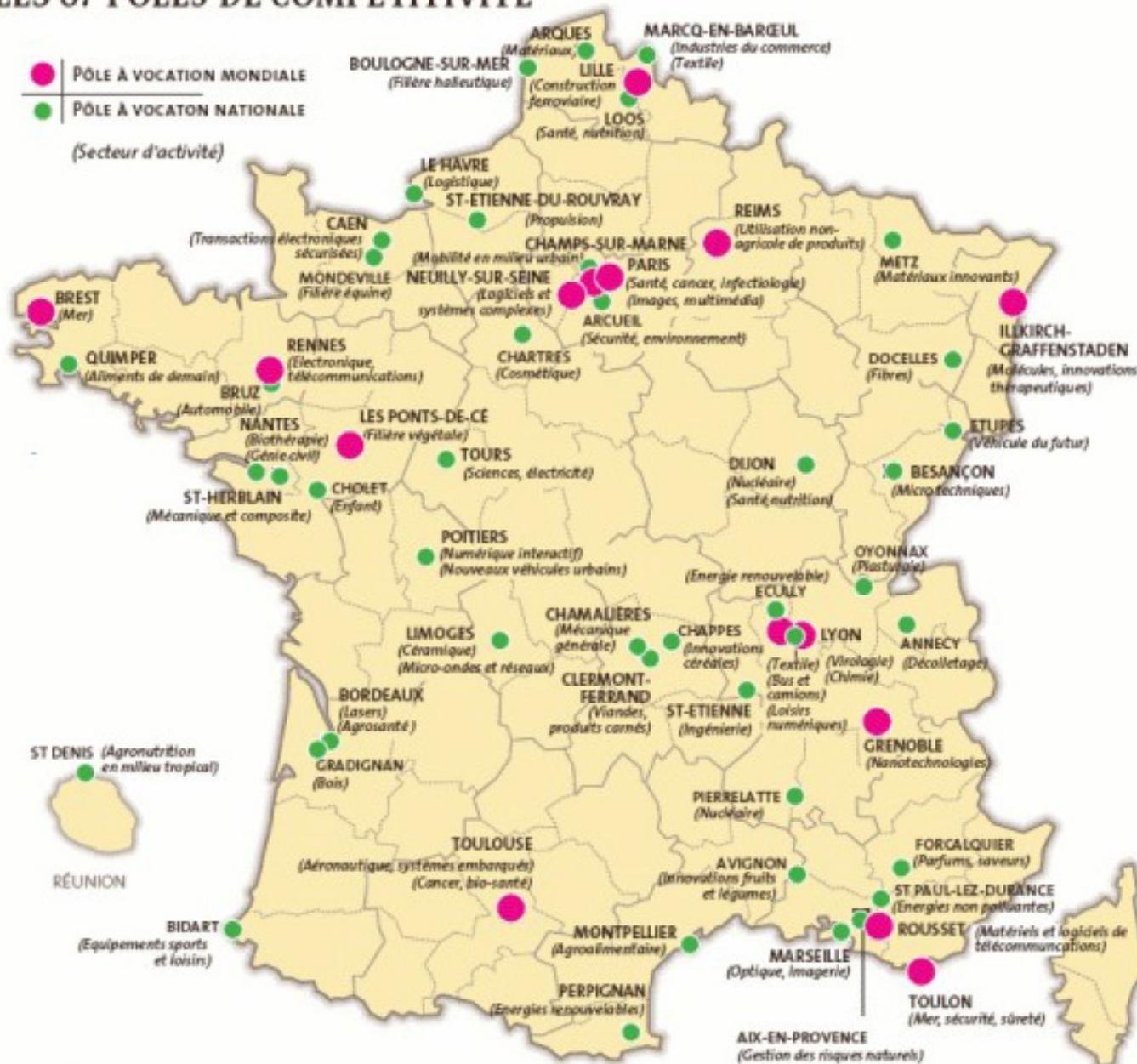
- ***Créer une dynamique régionale***, par le fait même de favoriser ce regroupement des collectivités publiques et des institutions territoriales autour de projets stratégiques communs.
- ***Mettre en œuvre ou accroître les moyens et réseaux d'influence*** au service du rayonnement international de la région.
- ***Déployer une stratégie de sécurité économique*** permettant défendre les savoir-faire économiques et technologiques locaux.
- ***Aménager le territoire*** en luttant contre la désindustrialisation, la désertification et les délocalisations.

LE DISPOSITIF RÉGIONAL D'INTELLIGENCE TERRITORIALE



LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

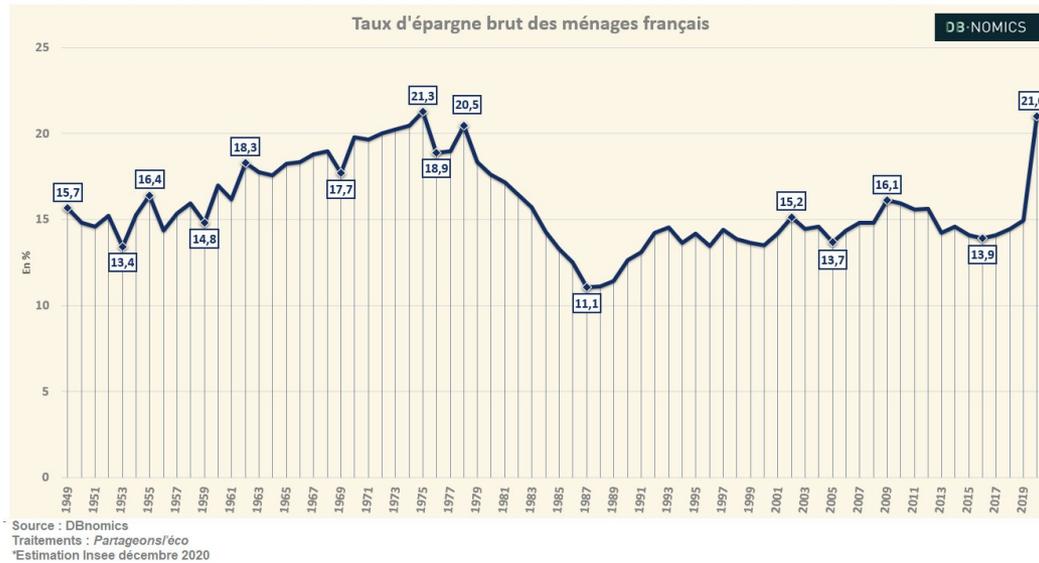
LES 67 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ



MÉCANISMES DE PRISE DE CONTRÔLE D'UNE SOCIÉTÉ

DES MÉCANISMES

Le préalable du financement



Relativement stable depuis la crise de 2008 (15 à 16%), le taux d'épargne en France a augmenté en 2020.

Cette épargne est monopolisée par des placements immobiliers (environ 60% de l'épargne nationale) ou des actifs sans risque comme les Bons du Trésor français (environ un tiers des fonds placés en assurance vie).

Pour réaliser leurs investissements et projets, les entreprises doivent alors se tourner vers l'étranger. Ce phénomène est amplifié par les règles européennes qui interdisent au gouvernement de légiférer pour flécher l'épargne vers des entreprises françaises.

Seules 44% des sommes investies par les assureurs français ont concerné des entreprises françaises, contre 56% pour des firmes étrangères en 2011. Sur ces flux, seuls 17% ont été investis en actions...

Quelques mécanismes

16:21 DIRECT

Safran/Zodiac : le marché salue l'opération !

- OPA à 29,47 € / action
- Zodiac valorisé à 8,5 Mds€
- + 26 % par rapport à la clôture de la veille
- 200 M€ de synergies identifiées
- Finalisation de la fusion prévue début 2018

FRÉDÉRIC PLISSON
Gérant, Financière de l'Échiquier

BFM BUSINESS L'ACTION ZODIAC AEROSPACE S'ENVOLE, BOOSTÉE PAR L'ANNONCE D'UNE OPA AMICALE DE SAFRAN

63 € -1,46% | AXA 23,30 € +0,65% | BNP PARIBAS 59,77 € +0,13% | ESTX50 +0,01%

Le Royaume-Uni restera "ouvert aux entreprises et au talent" (Theresa May depuis Davos).

08:17 DIRECT

BFM PARIS BUSINESS

Il y a 10 ans, OPA de Mittal sur Arcelor

Il y avait deux camps :

- ceux qui défendaient cette OPA
- Ceux qui considéraient que laisser partir un fleuron européen était une erreur dramatique

MARC FIORENTINO
Monfinancier.com

Arcelor était une entreprise solide

La chronique de Marc Fiorentino

Rendez-vous sur bfmbusiness.com

Casino cède ses activités en Thaïlande contre 3,1 Mds € afin d'alléger sa dette de 3,3 Mds €.

CAC 40

Fusion : plusieurs entreprises réunissent leurs patrimoines (actifs et passifs). Elle peut être une *fusion-absorption* (une des sociétés étant absorbée par l'autre), ou une *fusion-réunion* qui conduit à la création d'une société nouvelle, les anciennes sociétés disparaissant.

La scission permet à une société de transférer son patrimoine à plusieurs sociétés existantes ou nouvelles.

Une offre publique d'achat (OPA) est une offre d'acquisition payable au comptant, à un prix donné, du capital d'une entreprise cible. Le déclenchement de l'OPA fait commencer une période d'une durée fixée pendant laquelle les actionnaires de l'entreprise cible ont la possibilité d'apporter ou non leurs actions à l'entreprise acheteuse.

L'OPA est *amicale* (ou « sollicitée ») lorsque l'initiateur de l'offre s'est entendu au préalable avec les dirigeants de la société cible sur le prix des actions proposé aux actionnaires de la société cible.

L'OPA est *hostile* quand il n'existe pas d'accord.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION



OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT (OPA)

La société A propose aux actionnaires de la société B de racheter les titres qu'ils détiennent dans la société B contre des espèces.



OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE (OPE)

La société A propose aux actionnaires de la société B d'échanger les titres qu'ils détiennent dans la société B contre des titres de la société A.



OFFRE PUBLIQUE MIXTE (OPM)

La société A propose aux actionnaires de la société B de racheter les titres qu'ils détiennent dans la société B contre des espèces et des titres de la société A.

Protections contre l'OPA



Création de *seuils d'alerte* dont le franchissement impose une notification à la SBF ou la COB (20%).

Attribution d'*actions gratuites* à ses actionnaires salariés en fonction de leur ancienneté pour les fidéliser et se constituer ainsi un noyau dur d'actionnaires.

S'allier avec une autre société grâce à des participations croisées (détention réciproque d'une participation dans le capital l'une de l'autre).

Émettre des *titres sans droit de vote*.

Droit de vote double en faveur « des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ».

Transformation de l'entreprise en *commandite par actions*, création d'une *holding non cotée*, obliger l'assaillant à *étendre son offre* : exemple des Ciments Lafarge (août 1990) qui ont mis en place un procédé de défense destiné en cas d'OPA, à obliger l'attaquant à prendre aussi le contrôle des filiales étrangères cotées de la société. En cas d'OPA Lafarge lancera une offre d'achat sur 100% du capital de trois filiales (Cementia, Asland et Lafarge Inc.), renchérissant le coût de l'OPA de 50% environ.

Protections contre l'OPA

bpifrance



Selon Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, qui était auditionné le 07/02/2018 par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les décisions de politique industrielle et la protection des fleurons industriels nationaux, le montant nécessaire pour protéger l'ensemble des entreprises du SBF 120 qui pourraient faire l'objet d'offres hostiles s'élève à dix milliards d'euros. Mais faute de marge de manœuvre suffisante, d'autant plus que *"la situation dans laquelle tout arriverait au même moment ne va pas se produire"*, la réflexion est en cours pour *"s'équiper pour avoir trois"* milliards, a-t-il précisé.

"Dans les deux années qui viennent, où l'argent est totalement gratuit (...) il y a un risque, je pense relativement faible, mais il existe, qu'il nous arrive ce qui est arrivé à la Belgique, c'est-à-dire qu'en quelques années, tous les grands groupes partent, soient achetés", a expliqué Nicolas Dufourcq. *"Donc si on veut éviter ça, il faut qu'on puisse mobiliser à peu près trois milliards d'euros et ce n'est pas extrêmement difficile de s'équiper pour ça"*, a-t-il dit.

Protections contre l'OPA



Le 16/02/2018, le premier ministre et celui de l'économie décident d'un plan en 4 volets :

- 1/ Améliorer le dispositif de veille de l'État, pour ne pas être pris au dépourvu par une OPA surprise → établissement d'une liste d'entreprises.
- 2/ Élargir la liste des secteurs dans lesquels l'État peut bloquer un investissement étranger qui ne lui convient pas. 2005 : onze activités liées à la défense et à la sécurité, 2014 ajout de l'eau, la santé, l'énergie, les transports et les télécommunications, 2018 extension au stockage de données numériques, IA, nanotechnologies, infrastructures financières et robotique.
- 3/ Faciliter l'introduction de « golden shares » lors des privatisations. Avec une part réduite du capital, l'État conserve des pouvoirs particuliers (droit de veto sur l'entrée d'un actionnaire non désiré ou la vente de filiales stratégiques).
- 4/ Ultime recours, quand une entreprise est attaquée par un investisseur hostile, BPI France pourrait prendre une participation minimale, mais « *suffisante pour faire peur* » jusqu'à 3 milliards d'euros. Cela permet d'acheter 3 % de L'Oréal ou 7 % de Danone...

*EXEMPLES DE PRISE DE
CONTRÔLE*

ATTAQUES FINANCIÈRES

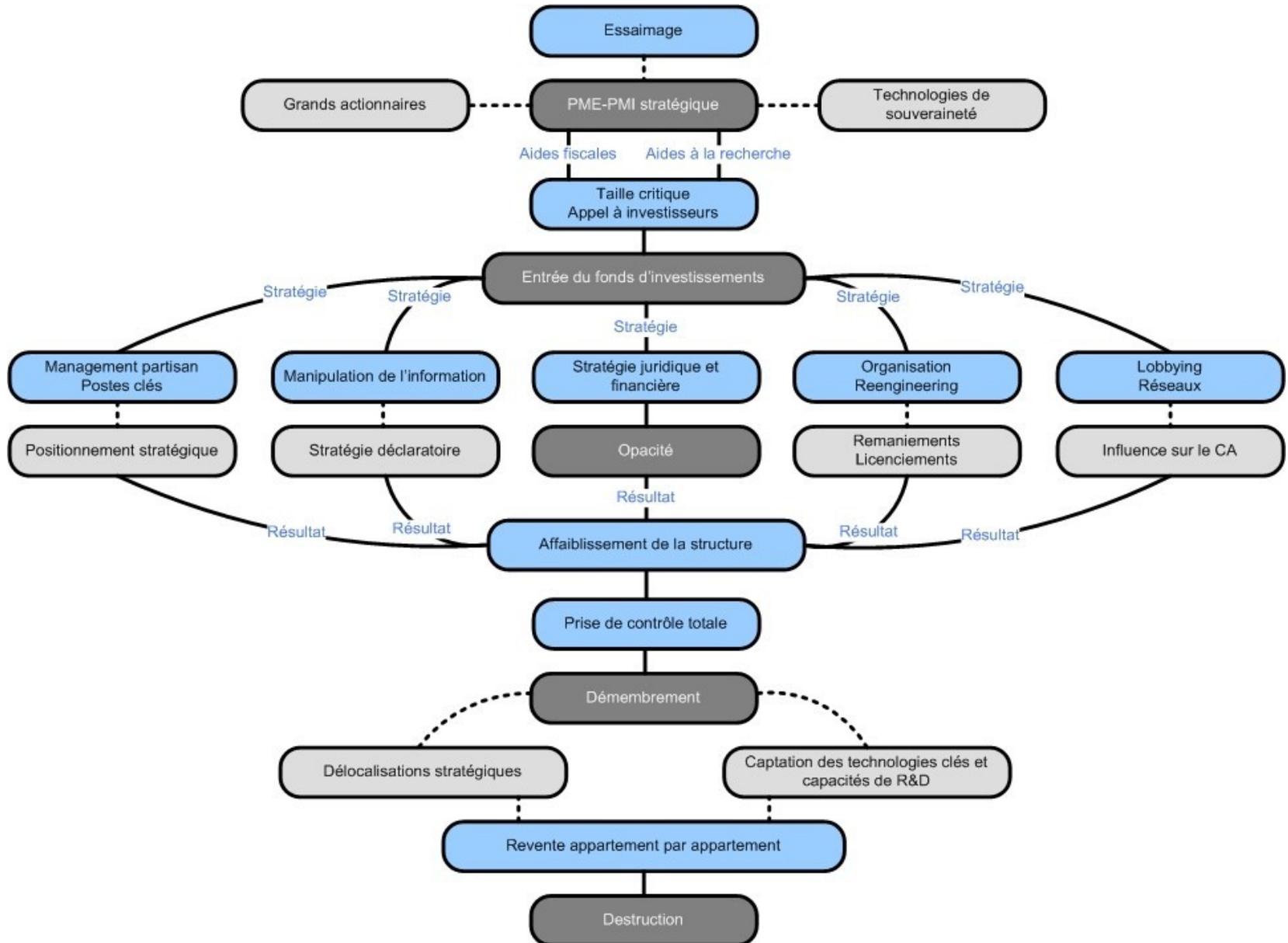


Schéma de prise de contrôle d'une PME par un Fond d'Investissement



L'entreprise remonte à 1839, se désengage au fil du temps de l'industrie de l'énergie.

Patrick Kron, nommé PDG en 2003 propose en 2014 de vendre 70 % de l'entreprise à General Electric.

En 2011, les Américains s'intéressent aux pots-de-vin versés par Alstom en Indonésie et finissent par découvrir un système de corruption généralisé dans l'entreprise. Alstom plaide coupable et passe un arrangement avec la justice US.

En décembre 2014, les actionnaires d'Alstom votent à 99,2 % des voix la cession du pôle énergie du groupe à General Electric pour 12,35 milliards d'euros et décident d'allouer une prime conditionnelle exceptionnelle de 4,1 millions d'euros à Patrick Kron. Ce dernier affirme que cette rémunération est *conforme aux bonnes pratiques* et qu'elle a fait l'objet d'une décision unanime du Conseil d'administration après avoir recueilli l'avis du Haut conseil de la gouvernance.

3 jours après cette AG, la justice US prononce l'amende contre Alstom.

Lors des polémiques qui accompagnent la vente d'Alstom, Patrick Kron se dit *fier* d'avoir conclu cette vente qui *donne un avenir* aux salariés. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas renoncer à sa prime qu'il considère *légitime*.

ALSTOM



Le 11 mars 2015, il déclarait devant la commission d'enquête de l'Assemblée
« Les autorités américaines n'ont été informées de l'existence de ce projet qu'au même moment que vous. Renoncez à ce fantasme de la mainmise des autorités judiciaires américaines nous concernant : il n'y a eu ni complot, ni collusion, ni quoi que ce soit. » → a-t-il été simplement mauvais ?

En janvier 2016, GE annonce la suppression de 6 500 emplois en Europe, dont 765 en France, dans les activités énergie d'Alstompax Partners (fonds d'investissements US lié au Carlyle Group).

Certains analystes voient un lien direct entre la cession du pôle énergie du groupe à General Electric et l'enquête américaine pour des faits de corruption ayant débouché sur une amende de 720 millions d'euros et présentant des risques judiciaires pour plusieurs cadres d'Alstom dont Patrick Kron.

ALSTOM



« Confrontée à un environnement difficile du fait de l'évolution défavorable de ses marchés historiques dans le secteur de l'énergie » John Flannery, le nouveau président-directeur général du groupe, qui avait été le principal négociateur du rachat d'Alstom, a fait savoir au ministre de l'économie qu'il ne pourrait pas honorer les engagements pris en 2015. A la fin du mois d'avril 2018, seuls 323 emplois nets ont été créés.

Dans son communiqué, Bruno Le Maire dit prendre acte de ces informations et a demandé à John Flannery que « le groupe GE prenne désormais toutes les dispositions nécessaires pour se conformer au mieux aux engagements pris. Il a également demandé que des perspectives claires soient données pour les années à venir à chacun des sites industriels de GE en France, qui permettent d'assurer la pérennité de l'activité et des emplois associés. »

Le Monde 14/06/18

ALSTOM



Contre la corruption
Pour l'éthique en politique

30/07/2019 : Une plainte pour corruption et détournement de fonds publics a été déposée à Paris par l'association Anticor concernant le dossier Alstom.

10/09/2019 : le patron de General Electric France visé par une enquête pour "prise illégale d'intérêt". L'ouverture de cette enquête fait suite à un signalement de la députée et présidente de Génération Ecologie Delphine Batho. Hugh Bailey a été conseiller d'Emmanuel Macron à Bercy avant d'arriver à la tête de General Electric France.

Plusieurs dizaines de salariés de General Electric à Belfort ont bloqué mardi 8 octobre 2019 un atelier de turbine à gaz avant de décider de bloquer le site dans son ensemble. Ils dénoncent le plan de suppression de postes proposé par la direction.

Trois géants de l'énergie

Chiffre d'affaires, en milliards d'euros **Résultat net**, en milliards d'euros **Effectif**, en nombre de personnes

ALSTOM



exercice 2012-2013

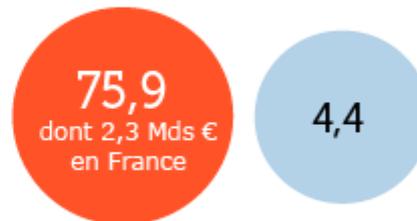


28/04/2014
*146 milliards de dollars **13,1 milliards de dollars

General Electric



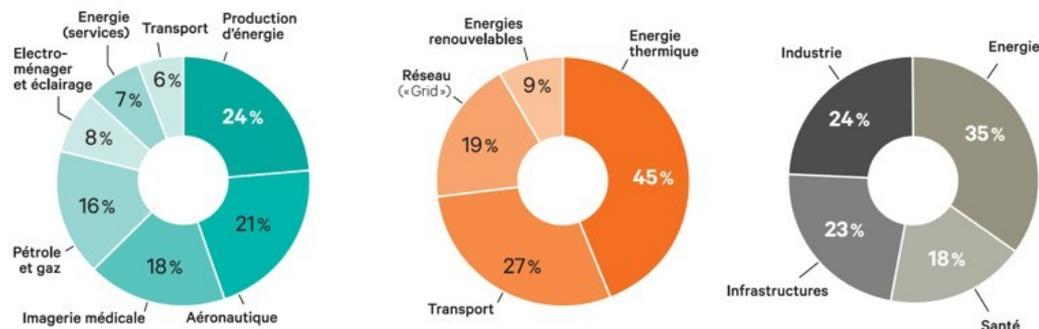
SIEMENS



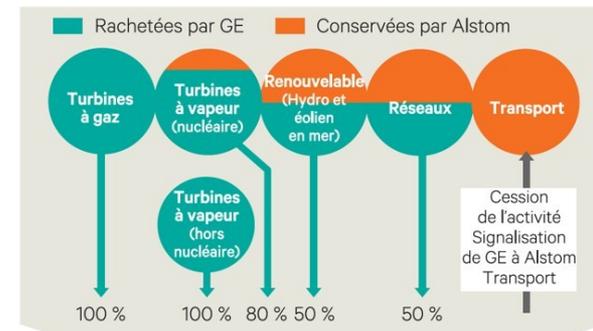
Les chiffres clefs des trois groupes



Répartition par activités

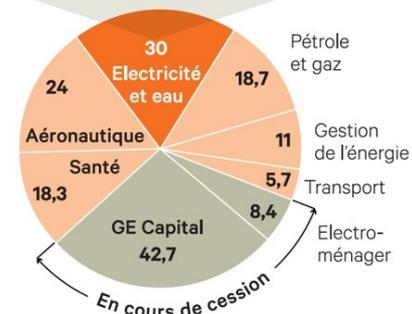


Les activités d'Alstom reprises par General Electric



La nouvelle répartition des activités de GE

Chiffre d'affaires en 2014, en milliards de dollars



* EXERCICE (MARS 2013) DÉCALÉ POUR ALSTOM

* LES ECHOS / SOURCE : SOCIÉTÉS